



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 14 mars 2013 – Rolle

65 communes membres, 39 présentes, 16 excusées, 10 absentes.

Sont représentées, les communes de :

Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Bogis-Bossey, Borex, Buchillon, Bursinel, Coinsins, Corseaux, Crans-près-Céligny, Cuarnens, Daillens, Dully, Echandens, Eclépens, Féchy, Founex, Gilly, Gimel, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Le Vaud, Lonay, Luins, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mies, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Rolle, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix.

Sont excusées, les communes de :

Bremblens, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésereux, Commugny, Cottens, Etoy, Genolier, La Sarraz, Lavigny, Mex, Mollens, Saint-Cergue, Saint-George, Signy, Tannay.

Sont absentes, les communes de :

Allaman, Begnins, Chavannes-le-Veyron, Coppet, Eysins, Mont-sur-Rolle, Prangins, Trélex, Vuflens-le-Château, Vuflens-la-Ville.

* * * * *

1. *Introduction ;*
2. *Adoption du PV de l'AG du 29 novembre 2012 à Mont-sur-Rolle ;*
3. *Comptes 2012 :*
 - 3.1 *Approbation du préavis et des comptes 2012 ;*
 - 3.2 *Décharge au Comité et aux vérificateurs ;*
 - 3.3 *Nomination des prochains vérificateurs (Signy-Avenex, Tannay et Trélex) ;*
4. *Informations du Comité de l'AdCV :*
 - 4.1 *Groupe de travail « bâtiments scolaires » ;*
 - 4.2 *LAT ;*
5. *Relations financières Etat-communes ;*
6. *Financement de la police cantonale ;*
7. ***Rapport de la Cour des comptes sur les conditions concurrentielles appliquées aux marchés publics de huit communes vaudoises. Présentation par M. Stefano Granieri, Juge à la Cour des comptes, et Mme Christina Maier, cheffe de mandats d'audit ;***
8. *Divers.*

1. Introduction

M. Jean-Yves Thévoz, Président, ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue aux représentants des communes, au Président du Grand Conseil, aux députés présents ainsi qu'à Vufflens-la-Ville, nouvelle commune membre de l'AdCV depuis le 1^{er} janvier 2013.

Avec 39 communes présentes, le quorum est atteint.

2. Adoption du PV de l'AG du 29 novembre 2012 à Mont-sur-Rolle

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

3. Comptes 2012

3.1 Approbation du préavis des comptes 2012

Mme Joséphine Byrne-Garelli procède à quelques explications sur les comptes 2012, notamment s'agissant du faible nombre de séances externes et de manifestations, qui ont été la conséquence de la diminution des activités entre l'Etat et les communes suite aux élections cantonales et à la mise en place du nouveau Gouvernement.

En l'absence des Syndics des trois communes vérificatrices, Saint-Cergue, Saint-George et Saint-Oyens, Mme Joséphine Byrne-Garelli procède à la lecture de leur rapport.

3.2 Décharge au Comité et aux vérificateurs

Au vote à main levée, l'assemblée adopte les comptes 2012 de l'AdCV, à la majorité (1 abstention).

3.3 Nomination des prochains vérificateurs

Selon l'ordre alphabétique, les communes vérificatrices des comptes 2013 de l'AdCV sont :

Signy-Avenex
Tannay
Trélex

4. Informations du Comité

4.1 Groupe de travail « bâtiments scolaires » (M. Yves Raboud, membre du Comité)

A l'issue de la présentation (voir document), les interventions ci-après sont relevées.

En réponse au Syndic de Corseaux, M. Raboud indique que la hauteur des salles a été arrêtée à 2,70 m. mais que cela n'a pas encore été formellement validé, le but des discussions actuelles étant d'arriver à obtenir des données minimums.

Avant chaque séance avec la DGEO, une réunion préparatoire avec l'UCV a lieu afin de préparer nos revendications.

A l'interrogation de la commune de Penthalaz concernant les équipements informatiques, le nombre de prises ou le câblage, M. Raboud précise qu'il est tenté de faire tomber ces désignations rigides. Toutefois, les discussions ne sont pas encore à ce stade de détail.

M. Serge Beck (Le Vaud) pensait que ce groupe de travail allait aussi réfléchir au financement. En effet, régulièrement des salles adéquates sont désaffectées et remplacées par des containers à CHF 200'000.-, par des constructions modulaires à CHF 400'000.- ou encore par des classes à CHF 800'000.- voire CHF 1 mio. Toutes les communes vont atteindre leur niveau d'endettement. Que fait ou peut faire l'AdCV dans ce domaine pour révéler les conséquences financières des modifications législatives adoptées, car c'est le dernier moment pour intervenir sur la problématique des charges.

Le Président précise que le groupe de travail va se battre pour que ces nouvelles normes puissent s'appliquer aux nouveaux bâtiments. Un travail constant est fait sur ces normes et l'aspect financier fait partie de chaque discussion.

Le Syndic de Bursinel informe que sa commune, après avoir recherché qu'elles étaient les différents modes de financement possibles, est arrivée à la conclusion que l'unique possibilité demeure l'augmentation du point d'impôt.

M. Philippe Martinet, Président du Grand Conseil, peut confirmer à l'assemblée que les discussions sont très vives et que les communes sont bien défendues. En prenant l'exemple de Rolle, ses 1600 élèves nécessitent un redécoupage et, si certains éléments doivent être appliqués, la croissance démographique implique de véritables défis.

4.2 LAT (M. Michel Darbre, Secrétaire général)

Malgré le résultat, attendu, de la votation, les communes peuvent être remerciées de leur soutien à la campagne et au comité vaudois contre la révision de cette loi.

Le dézonage doit donc être mis en place et, dans cet esprit, le Syndic de Saint-Oyens a préparé une lettre à l'intention de ses citoyens disposant de terrains en zone à bâtir. Ce courrier peut être repris sur le site de l'AdCV www.adcv.ch.

Pour rappel, Mme Raymonde Schoch et M. Ulrich Perren sont les délégués de l'AdCV auprès du SDT.

5. Relations financières Etat-communes (présentation de M. Jean-Yves Thévoz)

Le Président procède à un bref historique de cette négociation (voir pages 8 à 11 de la présentation) qui impacte les interventions ci-après.

M. Serge Beck rappelle que les communes n'ont plus les mêmes marges de manœuvre qu'auparavant et pose la question et au Comité et à l'assemblée, de pouvoir revenir à la situation précédente, les communes ayant été escroquées par leur partenaire.

Pour M. Jean-Charles Cerottini, il faut faire attention de ne pas multiplier les demandes face à la délégation de l'Etat qui est composée de spécialistes. Ce que l'AdCV défend c'est un objectif, soit la modification de la répartition de la facture sociale qui concerne chaque commune (20,2 points d'impôt en moyenne). Pour 2012, elle s'élève à CHF 580 mios et

pour 2013 à CHF 613 millions. Avec le calcul de la péréquation horizontale, certaines communes arrivent à récupérer quelques sommes. L'AdCV veut se battre pour changer cette répartition de 50/50 à 1/3 2/3 en souhaitant le plein soutien de ses membres.

Le Syndic de Bursinel adhère pleinement à cet objectif mais tient à rappeler la problématique de l'autonomie communale relevée précédemment par son collègue de Le Vaud.

De l'avis du Municipal de Mies, l'Etat devrait reprendre la totalité de la facture sociale qui implique pour sa commune une variation de CHF 3 millions.

Pour M. Denis Kupferschmid (Arnex-sur-Nyon), des crédits vont devoir être ouverts pour payer les acomptes. Pour sa part, il n'est pas favorable à l'idée de miser toute la négociation uniquement sur la facture sociale et serait d'avis de demander plusieurs points pour essayer d'obtenir un minimum.

Sur proposition de M. Serge Beck, afin de soutenir le Comité dans ses négociations et puisque la contrepartie n'est pas tenue, la résolution suivante est proposée :

L'Assemblée générale de l'AdCV mandate son Comité afin de négocier avec le Conseil d'Etat pour que la répartition de la facture sociale revienne au maximum à 33% pour les communes.

L'assemblée, au vote à main levée, accepte la résolution à la majorité (une voix contraire).

6. Financement de la police cantonale (M. Jean-Yves Thévoz)

Le Président procède à quelques explications sur le financement de la police cantonale (voir pages 12 à 14 de la présentation). Concernant les missions générales de la police, il n'a pas été possible de les obtenir mais celles de la police affectée (rapports) pourront être acquises pour les années futures. Les coûts 2012 ne devraient pas être supérieurs aux 2,2 points d'impôts. Le pire est évité.

Pour M. Pierre Burnier (Syndic de Bursinel), il s'agit de faire des lobbys auprès des députés. Le dépôt d'un postulat pourrait avoir de l'impact précise M. Philippe Martinet qui rappelle aussi, concernant les documents déposés au Grand Conseil, que les députés n'amendent pas un texte qui a fait l'objet de négociations.

M. Jean-Yves Thévoz indique encore que tous les résultats de ces négociations seront soumis à votation aux membres de l'AdCV (vote électronique, vote lors de la prochaine AG de juin ou lors d'une AG extraordinaire).

7. Rapport de la Cour des comptes sur les conditions concurrentielles appliquées aux marchés publics de huit communes vaudoises (M. Stefano Granieri, Juge à la Cour des comptes)

En complément à sa présentation (voir document), M. Stefano Granieri invite l'assemblée à prendre contact avec la commune de Villeneuve qui a mis en place un guide fort utile.

Le Syndic de Corseaux souhaitant avoir des précisions sur la manière d'interpréter les seuils, M. Stefano Granieri précise que cela dépend si l'examen porte sur une entreprise totale ou si cela concerne différentes entreprises. Il y a lieu de bien réfléchir afin de bien organiser son marché et tout dépend également des coûts en cause. Certaines offres ne peuvent être mises ensemble et, suivant les montants, il s'agit de faire du gré à gré.

M. Patrick Vallat (député et spécialiste des marchés publics) indique qu'en cas de regroupement des marchés, c'est le montant total qui fait foi.

Le Syndic de Bursinel se référant au rapport et à l'inquiétude d'une des communes s'agissant des coûts des contrôleurs, coûts pas forcément avoués, M. Stefano Granieri précise que ce sont les éléments de la loi qui ont été repris. Par exemple, dans le cadre de la construction d'un gros œuvre tel qu'un collège, il est sage de se faire assister. Il y a une grande responsabilité du pouvoir adjudicateur et il faut pouvoir s'approprier les questions.

M. Patrick Vallat informe que c'est la conférence des directeurs cantonaux des infrastructures qui se met d'accord sur des seuils. Concernant les accords internationaux, la Suisse reçoit des pressions fortes pour baisser ses montants.

En réponse au commentaire d'une commune indiquant ne pas vouloir prendre le risque de devoir changer d'interlocuteurs en remettant en jeu leurs mandats, tant M. Granieri que M. Vallat incitent à lancer des appels d'offre pour stimuler la concurrence. M. le Député invite par ailleurs les communes à établir des contrats-cadre en les rassurant que dans plus de 80% des cas, que c'est celui qui est déjà dans le mandat qui a de forte chance de reconduire le marché.

Pour M. Daniel Gallay (Municipal à Borex), il faut oublier l'idée de vouloir faire de l'argent. M. Granieri précise encore que le prix est un des critères mais qu'il ne doit pas être le seul. Le but est de trouver l'offre la plus avantageuse (qui ne sera pas forcément la plus économique).

M. Serge Beck souhaitant pouvoir disposer d'un « guide du routard » des marchés publics, M. Patrick Vallat rappelle l'existence du SIMAP (système d'information des marchés publics, www.simap.ch) dans lequel sont disponibles le procès-verbal ou l'appel d'offre. M. Vallat travaille actuellement à proposer des standards plus légers et plus simples.

M. Jean-Charles Cerrotini conclut en relevant qu'il y a là une difficulté qu'il faudra résoudre, et que dans l'intervalle il y a les constructions à mener le mouvement démographique qui va plus vite. M. le Juge Granieri est remercié pour sa présentation.

8. Divers

8.1 Regroupement des tâches de police, ambulances, PCI...

M. Antoine Lambert (Syndic de Corseaux) indique que pour la Riviera une association regroupant toutes les tâches de police, les ambulances, la PCI et que tout cela fonctionne maintenant très bien. Toutefois, ayant entendu qu'il y aurait des velléités pour reprendre et centraliser ces tâches, M. Lambert en appelle aux députés pour indiquer que l'association mise en place sur la Riviera fonctionne très bien et qu'il n'y a pas lieu de changer tout cela..

M. Jean-Yves Thévoz indique que l'AdCV n'ayant pas eu vent de telles discussions, va se renseigner et en informera la commune de Corseaux.

Mme Joséphine Byrne-Garelli, membre du Comité de l'AdCV et Municipale à Rolle, tout en faisant part de l'honneur pour sa commune de recevoir ce soir cette assemblée, invite chacun à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h11.

Pour le PV : Romaine Débieux

Assemblées générales 2013 :

- Jeudi 6 juin 2013, 19h00, Corseaux
- Jeudi 5 septembre 2013, 19h00, lieu à définir
- Jeudi 21 novembre 2013, 19h00, lieu à définir